

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 septembre 2015**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 06 Juillet 2015  
Secrétaire de séance élu : M. Jean-Paul CIMETIERE

**I.. Modification simplifiée du P.L.U. : approbation**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du PLU fixée au code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée étant achevée et qu'une seule observation a été déposée ne remettant pas en cause cette modification, il convient, maintenant d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 ;

**VU** la délibération du conseil municipal du 30 Mars 2015 prescrivant la modification simplifiée du PLU

**VU** la notification du projet aux personnes associées,

**CONSIDERANT** que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 01/08/2015 au 31/08/2015 inclus, a fait l'objet que d'une seule observation, ne remettant pas en cause cette modification.

**CONSIDERANT** que la modification simplifiée du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**DECIDE**

**D'approuver** telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du PLU de la commune de Chasselay portant sur :

- Ajouter le terme « les annexes » qui est mentionné dans les définitions mais pas dans le règlement des zones U.
- Dans les orientations d'aménagement (AUa, AUb et AUc) il a été omis le terme « opération d'ensemble ».

**DIT QUE**

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal suivant :

**- Le Tout Lyon et le Journal du Bâtiment**

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Chasselay aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture du Rhône.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

## **II FDSEA : soutenir l'Agriculture Française**

- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de soutien à l'agriculture française à adresser au Préfet du Rhône et au Ministre de l'agriculture :

« *Monsieur Le Ministre, Monsieur le Préfet,*

*Au cours de ces dernières semaines, j'ai reçu des représentants agricoles FNSEA et JA de ma commune qui m'ont alerté de l'ampleur des différentes crises conjoncturelles et structurelles qu'ils subissent. Ils sont particulièrement inquiets pour l'avenir de leur métier.*

*Des engagements ont été pris au sein du gouvernement, sur le prix du lait, le prix de la viande, la traçabilité des produits et ils ne sont toujours pas appliqués. De plus, entre la hausse des charges, une sécheresse qui n'en finit plus et une surcharge administrative, la situation financière de leurs exploitations ne leur permet plus de vivre de leur métier, notamment pour la filière arboricole et maraichère.*

*Malgré le plan de soutien de l'élevage français mis en place par le gouvernement, le monde agricole est en danger. Il faut préserver et soutenir l'agriculture sans quoi des conséquences dramatiques en termes d'emploi, d'aménagement du territoire, de création de valeur ajoutées et de lien social dans les communes entraîneraient la perte de nombreuses exploitations agricoles. Par cette lettre, je tiens à témoigner du sérieux avec lequel les agriculteurs de ma commune exercent leur profession. Ils revendiquent plus de prix, moins de normes leur permettant un revenu décent.*

***Je soutiens l'agriculture française.***

*Comptant sur votre compréhension pour qu'enfin cette situation change. »*

Le conseil municipal accepte par 17 voix pour, 1 abstention, d'envoyer cette lettre au Ministre de l'agriculture et au Préfet du Rhône.

## **III Création d'un secteur Jeunes**

La mission du Maire et de son équipe est d'offrir aux jeunes Chasselais un milieu de vie sain et actif qui favorise leur épanouissement et le développement de leur plein potentiel.

Avoir l'assurance que les besoins des jeunes dans toute leur diversité reçoivent la même considération que les besoins des autres partenaires de la population de notre village.

Avec en ligne de mire la défense de valeurs fortes comme l'équité, le respect, l'entraide et la solidarité, la confiance et la loyauté.

Plusieurs axes sont à traduire en objectifs concrets et mesurables sur le terrain :

1. La reconnaissance
  - Favoriser l'implication des jeunes dans les actions et les décisions concernant leur milieu de vie.
  - Valoriser l'apport des jeunes dans la commune.
2. Les activités
  - Maintenir et stimuler la mise en oeuvre d'activités pouvant accroître le dynamisme et la vitalité des jeunes.
3. Les lieux de rencontre
  - Maintenir et soutenir les lieux de rencontre et d'expression existants
4. La mobilité
  - Adapter les moyens de transport aux réalités et aux besoins du secteur jeunes.
5. La communication et l'information
  - Améliorer et favoriser la visibilité du secteur jeunes.
  - Mettre en place des systèmes de communication entre les jeunes et le secteur jeunes
  - Informer et sensibiliser la population sur les réalités et les accomplissements des jeunes.

Ce projet est loin d'être figé, il se doit d'évoluer dans le temps avec les envies des jeunes.

Chaque point évoqué, voire d'autres, demande du temps, ce qui sous-tend une priorisation des actions à mener. Il nous faut d'abord poser une base solide d'un secteur jeunes qui se veut pertinent et durable.

Un calendrier sera mis en place pour l'animation de la maison des jeunes ; les 2, 3, 9, 10, 16 et 17 octobre une permanence et/ou animation serait faite à la maison des jeunes de 19h00 à 24h00.

Pour lancer cette opération je demande au Conseil Municipal de bien vouloir me débloquer une enveloppe budgétaire de 5000 € afin de démarrer cette activité.

La suite de ce travail se fera au sein de la commission jeunesse avec la création d'un groupe de travail dédié à ce secteur jeunes dans lequel participera le ou les animateurs de ce secteur.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité de mettre en place ce secteur jeunes ainsi que le virement de crédit de 5000 € pour financer cette activité.

#### **IV Finances : virements de crédits**

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE des décisions modificatives suivantes :

##### **Section de fonctionnement :**

Article 002 « dépenses imprévues » : - 5 100,00 €

Article 6554 « participation financière » : + 5 000,00 €

Article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » : + 100,00 €

#### **V AMF : journée Nationale d'Action contre la baisse des dotations aux Collectivités – Motion**

Monsieur le Maire propose la motion de soutien suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Chasselay rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Chasselay estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Chasselay soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Le conseil municipal accepte par 19 voix pour et 1 abstention, la motion citée ci-dessus.

#### **VI Barreau A466 : travaux de parachèvement sur A46 Nord**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pendant l'exécution des travaux de l'A46 Nord, les dispositions suivantes seront prises :

- Fermetures nocturnes :
  - semaine 44 (du 26 au 30 octobre) pour la section Nœud des ILES-Les Echets sens 2 Marseille/Paris
  - semaine 46 (du 9 au 13 novembre) pour la section Anse-Nœud A46/A466 sens 1 Paris/Marseille (barreau A 466 restant ouvert)

Le Conseil Municipal par 19 voix pour 1 voix contre donne un avis favorable.

#### **VII Comptes rendus des différentes réunions de commission**

##### **A. Commission Communication (20/07/2015)**

- La commission informe que le panneau d'information sera posé cette semaine.
- Préparation du Bulletin trimestriel qui devra être distribué pour le week-end du 3 au 4 octobre.
- La commission étudie la mise en place de potences présentant des Kakemonos pour annoncer les différentes manifestations.

##### **B. Commission Jeunesse et sports (23/07/2015)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a confié les clés de la MJC à un petit groupe de jeune afin qu'ils se réunissent. Cette expérience est positive.

##### **C. Commission scolaire (08/09/2015)**

- Préparation de l'élection du nouveau Conseil Communal d'Enfant sur 11 candidats la répartition sera 3 enfants à l'école Ste Bernadette et 8 à l'école Publique « la fontaine ». Cette élection se déroulera le 07/11/2015.
- Mise en place au restaurant municipal d'un livret à points par enfant, afin de pouvoir gérer l'indiscipline. Ce livret sera présenté aux familles lors de la porte ouverte du restaurant municipal prévue le 13/10/2015 à 19 H 00.
- ALFA 3A : 2 groupes de travail vont être mis en place l'un pour faire le point, l'autre pour préparer le nouveau PEDT qui prend fin en juin 2016.

### **VIII Questions diverses :**

- **La Loi Notre** : publiée début Août, elle porte sur une nouvelle organisation de la République. :
  - Renforcement des treize futures grandes régions
  - Les régions auront les transports scolaires à gérer.
  - Modification importante pour les communes et les intercommunalités
  - Seuil minimum pour les intercommunalité fixé à 15 000 habitants
  - Transfert obligatoire à l'intercommunalité : de la gestion de déchets, de la promotion touristique y compris la création d'office du tourisme, de l'aménagement et de la gestion des aires d'accueil des gens de voyage et, à l'horizon de 2020 de l'assainissement et de l'eau.
  - La nouvelle loi fixe un calendrier très serré pour effectuer tous ces changements : le 31/03/2016 tout devra être arrêté.
- **Shongai** : Monsieur le Maire a reçu un mail de Monsieur RIGO qui remercie la municipalité pour la confiance qu'elle a apporté à cette association qui fêtera bientôt ses 30 ans d'existence.
- **Préparation du budget primitif 2016** : Monsieur Le Maire demande à chaque président de commission de travailler et présenter des devis pour les prochains budgets (commune et assainissement), ceci avant fin décembre.
- **L'Association « Echo de Chasselay »** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été alerté par la présidente qu'ils n'ont plus de volontaires pour gérer leur association. Un nouveau bureau doit être élu à la prochaine Assemblée Générale du 20/11/2015. Faute de volontaire, l'association prendra fin en juin 2016.

### **IX Réunions de commissions**

- Commission communication le Mardi 22/09/2015 à 20 en Mairie
- Commission commerce et artisanat Lundi 28/09/2015 à 20 h 30 en Mairie
- Commission Jeunesse et sports le jeudi 01/\*10/2015 à 19 h 00 en Mairie
- Commission voirie jeudi 01/10/2015 à 20 h 30 en Mairie
- Commission Bâtiments le mardi 06/10/2015 à 20 h 30 en Mairie
- Commission Jeunesse et sports le jeudi 15 octobre 2015 à 19 h 00 en Mairie
- Commission fleurissement le mercredi 21/10/2015 en Mairie à 20 h 30.

### **X Prochaine réunion du Conseil Municipal :**

Le lundi 12 octobre 2015